



Bulletin Officiel de la Cote

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE FCFA 3 062 040 000
 Siège Social: Abidjan - COTE D'IVOIRE
 Adresse: 18, Rue Joseph Anoma (Rue des Banques) - Abidjan E-mail: brvm@brvm.org
 Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684
 Site Internet: www.brvm.org

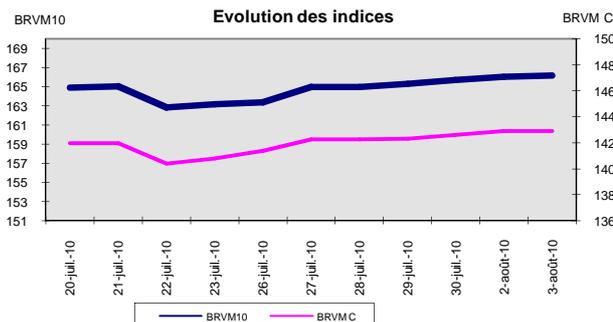
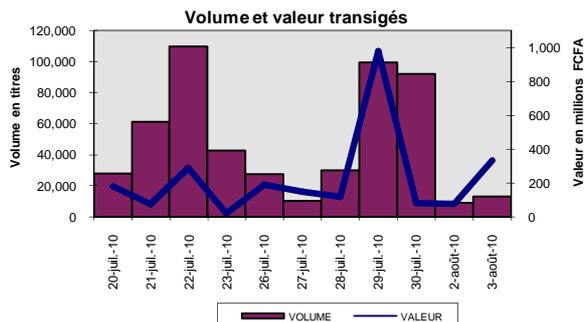
Bulletin du 03 août 2010

Vol : 13 N° : 148

Séance du 03 août 2010

Indices de référence

Base = 100 au 15 septembre 1998	Fermeture	Variation		Fermeture Précédente	Capitalisation Boursière en F CFA
		en valeur	en %		
BRVM 10	166.19	0.16	0.10%	166.03	2,437,429,076,999
BRVM Composite	142.93	0.02	0.01%	142.91	3,111,211,228,549
Capitalisation du marché obligataire (en F CFA)					415,735,491,702



Indices sectoriels

Base = 100 au 14 juin 1999	Fermeture	Variation		Fermeture Précédente	Nombre de sociétés
		en valeur	en %		
BRVM - Industrie	75.11	0.15	0.20%	74.96	13
BRVM - Services Publics	384.18	0.42	0.11%	383.76	4
BRVM - Finances	63.29	-0.08	-0.13%	63.37	7
BRVM - Transport	252.20	0.00	0.00%	252.20	2
BRVM - Agriculture	216.48	0.84	0.39%	215.64	4
BRVM - Distribution	110.01	-1.80	-1.61%	111.81	7
BRVM - Autres Secteurs	57.10	0.00	0.00%	57.10	1

Sommaire du marché

	Volume Transigé	Valeur Totale Transigée (F CFA)	Nombre de Transactions	Nombre de titres échangés	Titres			
					Gains	Pertes	Inchangés	
Actions	12,793	331,575,787	161	22	3	3	16	
Obligations	80	784,000	2	1	0	1	0	
Droits	0	0	0	0	0	0	0	

Titres les plus actifs		Plus fortes hausses			Plus fortes baisses		
Titres	Volume	Titres	Cours	Variation	Titres	Cours	Variation
ECOBANK TRANS. INCORP. TG	8,066	NESTLE CI	44,000	985	TOTAL Côte d'Ivoire S.A.	81,990	-3,010
SONATEL SN	1,781	ONATEL BF	45,500	500	BICI CI	37,000	-600
SAPH CI	1,579	SAPH CI	25,200	200	FILTISAC CI	3,200	-100
TOTAL Côte d'Ivoire S.A.	302				TPCI 6,25% 2008-2011	9,800	-70
SAFCA CI	201						

Indices boursiers internationaux

Places financières africaines	Indices	Clôture 3-août-10	Variation Séance précédente	Indices au 31-déc.-09	Autres places financières	Indices	Clôture 3-août-10	Variations Séance précédente	Indices au 31-déc.-09
ACCRA (*)	GSE	6290.73	-1.62%	5572.34	PARIS (**)	CAC 40	3740.98	-0.29%	3936.33
CASABLANCA (*)	MADEX	9618.4	0.02%	8464.47	LONDRES (**)	FOOTSIE 100	5387.37	-0.18%	5412.88
LAGOS (*)	NSE	25634.39	-0.81%	20827.17	NEW YORK (*)	DJIA	10674.38	1.99%	10428.05
TUNIS (*)	TUNINDEX	5141.9	0.16%	4291.72	TOKYO (**)	NIKKEI 225	9694.01	1.29%	10546.44

(*) Indices de la veille

(**) Indices à 11 H GMT

Coupons annoncés

Symbole	Titre	Coupon		
		Montant net (FCFA)	Date de détachement	Date de paiement

ND: Non Disponible

MARCHÉ DES ACTIONS

Séance du 03 août 2010

Symbole	Titre	Classe de Capitalisation Boursière	Qté	Cours		Cours du jour	Volume	Valeur	Cours Précéd.	Cours Référence	Ecart maximum		Dernier dividende Payé		Cours extrêmes de l'année	
				Ach. / Vend.	Qté						Plus Bas	Plus Haut	Montant net	Date	Plus Bas	Plus Haut
SECTEUR - INDUSTRIE																
CABC	SICABLE CI	C	12	15720 /		15,720	8	125,760	15,720	15,720	14,545	16,895	2,340	18-mai-10	14,000	20,000
CDAC	CEDA CI	C		/ 4710	110	4,710	1	4,710	4,710	4,710	4,360	5,060	630	7-juil-00	4,710	5,090
FTSC	FILTISAC CI	B		/ 3200	2,910	3,200	90	288,000	3,300	3,200	2,960	3,440	321,08	19-juil-10	2,685	3,925
NEIC	NEI CI	C	3	2885 / 2885	49	NC			3,085	3,085	2,855	3,315	225	28-juil-01	3,085	3,595
N TLC	NESTLE CI	B	137	44000 /		44,000	106	4,664,000	43,015	44,000	40,700	47,300	2,700	22-juil-10	41,000	73,105
SEMC	CROWN SIEM CI	B	1	34665 / 34665	153	NC			34,665	32 415ex-c	29,985	34,985	2,250	30-juil-10	30,000	34,665
SIVC	SIVOVA CI	C	236	8500 / 9000	55	8,500	59	501,500	8,500	8,500	7,865	9,135	900	8-juil-10	8,500	11,000
SLBC	SOLIBRA CI	A	67	154830 / 158000	10	NC			154,830	154,830	143,220	166,440	12,060	20-mai-10	149,160	186,500
SMBC	SMB CI	B		/ 12000	526	NC			12,000	12,000	11,100	12,900	1,087	24-juil-09	12,000	19,895
STBC	SITAB CI	B	563	47605 / 48500	11	47,605	7	333,235	47,605	47,605	44,035	51,175	8,270	14-avr-10	44,900	65,365
TTRC	TRITURAF CI (Société en liquidation)	C		/ 1000	86	NC			1,800	1,800	1,665	1,935	1,440	19-juil-02	1,370	2,400
UNLC	UNILEVER CI	B	42	46000 / 47500	18	47,500	35	1,662,500	47,500	47,500	43,940	51,060	2,421	2-juil-10	37,150	75,000
UNXC	UNIWAX CI	C		/ 10015	9	NC			10,825	10,825	10,015	11,635	1,350	6-juin-03	10,825	18,000
TOTAL							306	7,579,705								
SECTEUR - SERVICES PUBLICS																
CIEC	CIE CI	B	293	15000 / 15800	1,957	15,800	44	695,200	15,800	15,800	14,615	16,985	1,854	30-juin-10	13,265	17,500
ONTBF	ONATEL BF	A	1,169	45000 / 45500	24	45,500	20	910,000	45,000	45,500	42,090	48,910			45,000	49,010
SDCC	SODE CI	B	5	11995 / 11995	491	NC			11,930	11,930	11,040	12,820	1,350	30-juin-10	8,000	13,300
SNTS	SONATEL SN	A	120	130000 / 134000	462	134,000	1,781	238,654,000	134,000	134,000	123,950	144,050	12,150	29-avr-10	120,000	150,000
TOTAL							1,845	240,259,200								
SECTEUR - FINANCES																
BICC	BICI CI	B	7	35000 / 37000	19	37,000	15	555,000	37,600	37,000	34,225	39,775	4,320	7-juin-10	28,005	39,000
BOAB	BANK OF AFRICA BN	B		/ 46500	12	46,500	48	2,232,000	46,500	46,500	43,015	49,985	3,150	1-juin-10	45,990	47,005
BOAC	BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	B	100	29005 / 30000	68	30,000	201	6,030,000	30,000	30,000	27,750	32,250	1,800	2-juin-10	28,565	32,500
BOAN	BANK OF AFRICA NG	B		/ 37190	1	NC			37,200	36 380ex-d	33,655	39,105	2,700	1-juin-10	36,000	40,255
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	A	41,798	46 / 47	491,575	47	8,066	379,102	47	47	44	50	1,57	9-juil-10	38	58
SAFC	SAFCA CI	C	26	27000 / 29000	431	29,000	201	5,829,000	29,000	29,000	26,825	31,175	2,250	22-juil-10	29,000	29,250
SGBC	SGB CI	A	501	46000 / 49000	14	46,000	6	276,000	46,000	46,000	42,550	49,450	5,032	6-juil-10	37,000	48,350
TOTAL							8,537	15,301,102								
SECTEUR - TRANSPORT																
SDSC	BOLLORE AFRICA LOGISTICS CI	B	54	49000 / 50000	15	49,000	12	588,000	49,000	49,000	45,325	52,675	5,303	4-juin-10	42,500	50,000
SVOC	SIVOM CI	C		/ 5000	1	NC			5,000	5,000	4,625	5,375	270	5-juil-99	5,000	6,495
TOTAL							12	588,000								
SECTEUR - AGRICULTURE																
PALC	PALM CI	B	194	10000 / 10500	25	10,000	122	1,220,000	10,000	10,000	9,250	10,750	225	21-juil-00	4,950	10,000
SICC	SICOR CI	C		/ 4625	3	NC			5,000	5,000	4,625	5,375	1,919	25-sept-00	5,000	6,250
SOGC	SOGB CI	B	45	24015 / 25000	8	25,000	78	1,950,000	25,000	25,000	23,125	26,875	2,502	26-juil-10	14,500	25,100
SPHC	SAPH CI	A	2,441	25200 / 25865	1,000	25,200	1,579	39,790,800	25,000	25,200	23,310	27,090	1,800	7-juin-10	10,000	25,200
TOTAL							1,779	42,960,800								
SECTEUR - DISTRIBUTION																
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	C	10	4300 / 5000	19	NC			4,000	4,000	3,700	4,300	225	13-juil-00	3,395	4,445
BNBC	BERNABE CI	C	6	20500 / 22100	258	NC			22,100	22,100	20,445	23,755	2,700	30-juin-10	15,990	22,250
CFAC	CFAO CI	B	11	16125 /		NC			15,000	15,000	13,875	16,125	2,784	14-juin-10	11,100	24,875
PRSC	SDA CI	B				NC			116,000	104 750ex-c	96,895	112,605	11,250	30-juin-10	116,000	116,000
SHEC	SHELL CI	B	6	10000 / 10500	93	10,500	12	126,000	10,500	10,500	9,715	11,285	736	9-juin-10	9,500	17,800
SRIC	SARI CI	C	10	43000 / 43000	4	NC			45,000	45,000	41,625	48,375	5,262	14-juin-10	34,000	49,900
T TLC	TOTAL CI	B		/ 81990	8	81,990	302	24,760,980	85,000	81,990	75,845	88,135	9,722	18-juin-10	79,000	93,525
TOTAL							314	24,886,980								
AUTRES SECTEURS																
STAC	SETAO CI	C				NC			4,625	4,625	4,280	4,970			4,625	5,000
TOTAL																
TOTAL - Marché des actions								12,793	331,575,787							

Légende:

Mentions : NC: Non Coté Ex: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu DIF: Différé

Classe de Capitalisation Boursière :

- A: Sociétés ayant une capitalisation boursière Supérieure à 100 milliards FCFA.
- B: Sociétés ayant une capitalisation boursière Comprise entre 10 milliards FCFA et 100 milliards FCFA.
- C: Sociétés ayant une capitalisation boursière Inférieure ou égale à 10 milliards FCFA.

MARCHÉ DES DROITS

Symbole	Titre	Qté	Cours		Cours du jour	Volume	Valeur	Cours Précéd.	Cours Référence	Ecart maximum		Parité	Période de Négoce	
			Ach. / Vend.	Qté						Plus Bas	Plus Haut		Début	Fin
TOTAL-Marché des droits														

Légende:

Parité: y pour x signifie y droits pour x action nouvelle

MARCHÉ DES OBLIGATIONS

Séance du 03 août 2010

Symbole	Titre	Qté	Cours		Cours du jour	Volume	Valeur	Cours		Ecart maximum		Coupon couru	Type Amort	Coupon d'intérêt		
			Ach. / Vend.	Qté				Précéd.	Reference	Séance	prochaine			Période	Montant net	Eché.
OBLIGATIONS REGIONALES																
BIDC.O1	BIDC 5,60% 2006-2013				NC			9,998	9,998	9,250	10,745	547.73	ACD	A	560	11-août
BOAB.O2	BOA BENIN 6.20% 2009-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	65.49	AC	A	583	23-juin
BOABF.O1	BOA-Burkina F. 5.90% 2006-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	343.64	AC	A	555	20-déc
BOABF.O2	BOA BURKINA F. 6.20% 2009-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	65.47	AC	A	582.80	23-juin
BOAC.O1	BOA - CI 6.20% 2009-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	68.25	AC	A	607.60	23-juin
BOAD.O6	BOAD 5,35% 2004-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	397.22	ACD	A	535	5-nov
BOAD.O7	BOAD 5% 2005-2013				NC			9,900	9,900	9,160	10,640	298.63	ACD	A	500	28-déc
BOAD.O8	BOAD 4,50% 2005-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	268.77	ACD	A	450	28-déc
BOAD.O9	BOAD 5% 2006-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	242.47	ACD	A	500	7-févr
BOAD.O10	BOAD 4,75% 2006-2012				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	230.34	ACD	A	475	7-févr
BOAM.O1	BOA-Mali 5.75% 2006-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	309.59	AC	A	500	20-déc
BOAM.O2	BOA MALI 6.50% 2009-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	63.52	AC	A	565.50	23-juin
BOAN.O1	BOA NIGER 6.50% 2009-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	63.52	AC	A	565.50	23-juin
BOAS.O1	BOA SENEGAL 6.50% 2009-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	68.63	IF	A	611	23-juin
CAAB.O2	CAA BENIN 6% 2007-2012		/ 9995	83	NC			9,900	9,900	9,160	10,640	312.33	ACD	A	600	25-janv.
CEB.O2	CEB 6,50% 2004-2011		/ 3333	70	NC			3,333	3,333	3,085	3,580	56.94	ACD	A	433	16-juin
CLTB.O2	CELTEL BURKINA 6.35% 2007-2013		/ 9800	5	NC			9,900	9,900	9,160	10,640	274.95	ACD	S	298	17/02-08
EOS.O2	Etat Sénégal 5,50% 2007-2012				NC			9,310	9,310	8,615	10,005	435.48	ACD	A	550	18-oct.
EOT.O1	ETAT DU TOGO 6.50% 2006-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	277.81	ACD	A	650	28-févr.
ONTBF.O1	ONATEL 6.65% 2005-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	97.60	ACD	A	625	7-juin
PADS.O1	PAD 6.50% 2004-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	31.81	ACD	A	611	15-juil.
SEM.O1	SEMA 6.85% 2007-2012		/ 10000	93	NC			10,400	10,400	9,620	11,180	114.98	ACD	S	297.98	24/05-11
SHAF.O2	SHELTER AFRIQUE 6% 2008-2014				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	187.40	ACD	S	300	21/11-05
STRAC.O1	SOTRA 6.80% 2007-2012				NC			9,850	9,850	9,115	10,585	56.56	AC	A	666	3-juil.
TGTLT.O1	TOGO TELECOM 6,50% 2007-2014				NC			9,998	9,998	9,250	10,745	275.35	ACD	S	294.904	15/02-08
TPCI.O7	TPCI 6,25% 2008-2011	5	9800 / 9870	323	9,800	80	784,000	9,870	9,800	9,065	10,535	551.37	IF	A	625	15-sept.
TPCI.O8	TPCI 6,95% 2009-2014				NC			9,999	9,999	9,250	10,745	691.19	ACD	A	695	5-août
TOTAL						80	784,000									
OBLIGATIONS KOLAS																
AFD.O1	AFD 5,25% 2008-2016				NC			9,900	9,900	9,160	10,640	207.12	IF	A	525	12-mars
SFI.O1	SFI 4,75% 2006-2011				NC			10,000	10,000	9,250	10,750	296.71	IF	A	475	18-déc.
TOTAL																
TOTAL-Marché des obligations						80	784,000									

Légende:
Type Amort: Type d'Amortissement - IF: IN FINE - AC: AMORTISSEMENT CONSTANT - AD: AMORTISSEMENT DEGRESSIF - ACD: AMORTISSEMENT DIFFERE CONSTANT

Période: Périodicité de paiement des coupons - A: annuelle - S: Semestrielle - T: Trimestrielle

Eché.: Échéance de paiement des intérêts

Mentions: NC: Non Coté Ex: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu DIF: Différé

Avis, Décisions, Instructions & Circulaires du jour

- Avis N 128-2010 / BRVM / DG du 03 août 2010 - Paiement des intérêts annuels et remboursement partiel du capital_BIDC 5,60% 2006-2013.
- Avis N 129-2010 / BRVM / DG du 03 août 2010 - Annulation d'ordre de bourse.

Les Avis et Instructions sont disponibles auprès des Antennes Nationales de Bourse et sur le site internet de la BRVM : www.brvm.org

DC/BR

DEPOSITAIRE CENTRAL/ BANQUE DE REGLEMENT S.A.

Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01

Tel: (225) 20 32 66 85 / 32 66 86 Fax : (225) 20 32 66 84 / 20 32 51 12

E-mail : brvm@brvm.org

Site Internet : www.brvm.org

BENIN

BURKINA FASO

COTE D'IVOIRE

GUINEE BISSAU

MALI

NIGER

SENEGAL

TOGO

Tél : 229 312126

Tél : 226 308773

Tél : 225 20326685

Tél : 225 20326686

Tél : 223 232354

Tél : 227 736692

Tél : 221 8211518

Tél : 228 212305

DEPOSITAIRE CENTRAL / BANQUE DE REGLEMENT
Afrique de l'Ouest

AVIS N°45-2010 / DC/BR / DG

BIDC 5,6% 2006-2013

Paiement des intérêts annuels et Remboursement partiel du capital

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement de l'Afrique de l'Ouest porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO procédera le 11 août 2010, au paiement des intérêts annuels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « BIDC 5,6% 2006-2013 » ; soit un montant global net d'impôt de **5 910 425 600 FCFA** dont **4 828 780 000 FCFA** de capital à rembourser et **1 081 645 600 FCFA** d'intérêts annuels.

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération :

SGI TOGO S.A.

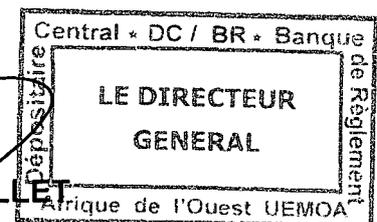
Tel.: +228 222 30 86

Fax: +228 222 31 47

Fait à Abidjan, le 03 Août 2010

Le Directeur Général

Jean-Paul GILLET





BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Afrique de l'Ouest

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F.CFA 3 062 040 000

Siège Social : Abidjan - COTE D'IVOIRE

Adresse : 18, Avenue Joseph Anoma – 01 BP 3802 Abidjan 01

Tél.: (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 - Fax : (225) 20 32 47 77 / 20 32 66 84

Email : brvm@brvm.org

AVIS N°128-2010 / BRVM / DG

BIDC 5,60% 2006-2013

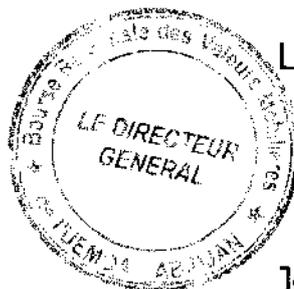
**Paiement des intérêts annuels et
remboursement partiel du capital**

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest – BRVM porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO en abrégé BIDC procédera, le **11 août 2010**, au paiement des intérêts annuels et au remboursement partiel de son emprunt obligataire dénommé BIDC 5,60% 2006-2013.

La BIDC renouvelle ses remerciements à tous les souscripteurs dudit emprunt ainsi qu'à tous les intervenants du marché financier régional de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire, contacter la SGI TOGO à la place Van Vollenhoven, UTB Grand Marché – 3^{ème} Etage, BP 2312 Lomé – TOGO.
Tél. : (228) 222-30-86 ou (228) 222 31 45 – Fax. : (228) 222-31-47

Fait à Abidjan, le 03 août 2010.



Le Directeur Général

Jean-Paul GILLET



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Afrique de l'Ouest

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F.CFA 3 062 040 000

Siège Social : Abidjan - COTE D'IVOIRE

Adresse : 18, Avenue Joseph Anoma – 01 BP 3802 Abidjan 01

Tél.: (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 - Fax : (225) 20 32 47 77 / 20 32 66 84

Email : brvm@brvm.org

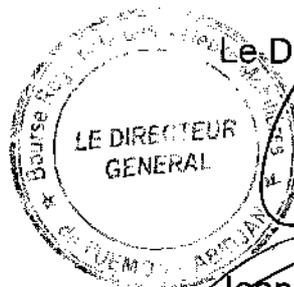
AVIS N°129-2010 / BRVM /DG

Annulation d'ordre de bourse

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, qu'un (01) ordre de vente de 170 248 actions TOTAL CI à F CFA 45 enregistré à la séance de bourse du 03 août 2010, à été annulé.

Fait à Abidjan, le 03 août 2010

Le Directeur Général



Jean-Paul GILLET

Union Monétaire Ouest Africaine

CREPMF

Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

CIRCULAIRE N°003-2010

**RELATIVE A L'INFORMATION DIFFUSEE PAR LES EMETTEURS
SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL**

Le Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) rappelle aux intervenants agréés et aux émetteurs du marché financier régional de l'UMOA que les dispositions réglementaires régissant la diffusion d'informations financières sur le marché sont contenues dans les textes ci-après :

- articles 127, 132, 160 et 169 du Règlement Général ;
- Instruction n°29/2001 relative aux informations à diffuser par les sociétés faisant appel public à l'épargne sur le marché financier de l'UMOA ;
- Instruction n°II-C de la BRVM relative à la divulgation d'information.

Ces informations doivent répondre aux critères suivants :

- exploitabilité ;
- exhaustivité ;
- disponibilité ;
- fiabilité.

Les informations étant diffusées sous la responsabilité des dirigeants des émetteurs, ceux-ci doivent s'assurer que celles-ci sont vérifiables, exactes, précises et complètes.

Fait à Abidjan, le 20 avril 2010

Le Secrétaire Général



Edoh K. AMENOUNVE

RLP
RL

Avenue Joseph ANOMA
01 B.P. 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire
Site web : <http://www.crepmf.org>

TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 31 56 20
Fax: (225) 20 33 23 04
Email: sg@crepmf.org

Union Monétaire Ouest Africaine

CREPMF

Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

CIRCULAIRE N°004-2010

**RELATIVE AUX FORMATS DE PRESENTATION DES INFORMATIONS DIFFUSEES
PAR LES EMETTEURS ET LES INVESTISSEURS SUR LE MARCHE FINANCIER
REGIONAL DE L'UMOA**

Le Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) porte à la connaissance des émetteurs et des investisseurs du marché financier de l'UMOA que la diffusion d'informations doit être réalisée, à travers les formats de présentation ci-après correspondant aux 03 catégories d'informations suivantes :

- les informations périodiques,
- les informations importantes et événementielles,
- les informations relatives au franchissement de seuil.

Les différents modèles sont présentés dans les annexes à la présente circulaire.

I. Présentation des informations périodiques

Les formats des informations périodiques concernent les informations trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Le tableau ci-après, donne la liste de ces informations.

Tableau 1 : Types d'informations périodiques

Informations trimestrielles
Tableau d'activités trimestriel (Annexe 1.1)
Informations semestrielles
Tableau et rapport d'activités semestriel (Annexe 1.2)
Informations annuelles
Tableau d'activités annuel (Annexe 1.3)
Rapport d'activités annuel (Annexe 1.4)
Autres informations périodiques
Bilan semestriel du contrat de liquidité (Annexe 1.5)

II. Présentation des informations importantes et événementielles

La liste des informations importantes et événementielles se présente, à titre indicatif, comme ci-après :

Tableau 2 : Type d'informations importantes et événementielles

Fusion, absorption par fusion ou réorganisation (Annexe 2.1)
Redressement fiscal (Annexe 2.2)
Conclusion ou perte d'un contrat important (Annexe 2.3)
Procédure judiciaire importante (Annexe 2.4)
Transactions sur actions propres (Annexe 2.5)
Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et celles qui leur sont liées (Annexe 2.6)
Etc.

En application des dispositions de l'Instruction II-C relative à la divulgation d'informations édictée par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la diffusion d'une information importante pour la première fois doit toujours être effectuée par voie de communiqué de presse.

Le communiqué de presse doit être transmis par le moyen le plus rapide et par celui qui en assure la diffusion la plus large possible. Il doit être diffusé par tout moyen qui assure une communication directe et entière aux médias qui donnent régulièrement les informations financières, aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et aux autorités du marché.

Cette information doit être simultanément transmise par voie électronique à la BRVM et au Conseil Régional.

S'agissant du cas particulier des informations liées aux opérations réalisées sur les titres d'une société cotée par les dirigeants, les personnes assimilées et celles qui leur sont liées, elles sont présentées à l'annexe 2.6.

Le Conseil Régional demande, dans le cadre de la prévention et de la répression des abus de marché, aux personnes exerçant des responsabilités de dirigeants au sein d'une société cotée et aux personnes ayant un lien étroit avec celles-ci, de déclarer les opérations qu'elles effectuent sur les titres de la société.

Ces déclarations doivent être faites au Conseil Régional et à la société dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la réalisation des opérations.

Les personnes liées aux « dirigeants » sont également tenues de déclarer au Conseil Régional, dans le même délai et selon les mêmes modalités, les opérations qu'elles ont réalisées sur les titres de la société.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la société, le rapport de gestion soumis aux actionnaires devra présenter un état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées au cours de l'exercice écoulé.

Ce dispositif vise à améliorer la transparence du marché et à faciliter notamment l'identification des opérations d'initiés. L'obligation de déclaration ne dispense évidemment pas les personnes concernées de l'obligation de s'abstenir de toute opération qu'elles effectuent sur les titres de la société dès lors qu'elles ont connaissance d'une information privilégiée.

L'obligation déclarative s'applique, à titre d'exemple, à toute souscription d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital ainsi qu'aux souscriptions par l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions (stock options), même non suivis d'une cession des actions obtenues. Elle s'applique également aux cessions d'actions gratuites.

En revanche, l'obligation déclarative ne s'applique pas :

- lorsque le montant global des opérations effectuées au cours de l'année civile est inférieur à 5 millions de FCFA. Dès que le montant cumulé des opérations réalisées devient supérieur à 5 millions de FCFA, la personne concernée est alors tenue de déclarer l'ensemble des opérations réalisées et qui n'avaient pas fait l'objet d'une déclaration en raison de la dispense ;
- aux donations, donations-partages et aux successions. Toutefois, les cessions, acquisitions, souscriptions ou échanges réalisés en vue d'une donation ou d'une donation-partage doivent faire l'objet de déclarations ;
- aux opérations réalisées par un gérant de portefeuille en vertu d'un mandat de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ;
- aux opérations réalisées par les personnes morales mandataires sociaux au sein du groupe auquel elles appartiennent (par exemple, une société membre du Conseil d'Administration) ;
- aux opérations réalisées par les personnes morales mandataires sociaux lorsqu'elles agissent pour compte de tiers (par exemple les opérations réalisées par une société de gestion membre du Conseil d'Administration).

Titres concernés

Les opérations à déclarer portent sur toutes les valeurs mobilières, dès lors que leur émission a été autorisée par le Conseil Régional.

Il peut s'agir de titres de capital (actions, actions privilégiées, etc.) mais également de titres pouvant donner accès au capital de l'émetteur (obligations convertibles ou échangeables, etc.), ou de titres de créance (obligations, warrants ou certificats, etc.).

Personnes concernées

Sont tenus de déclarer les opérations susvisées, les dirigeants, les personnes assimilées aux dirigeants ainsi que les personnes qui leur sont liées.

o Dirigeants concernés

Il s'agit des dirigeants au sens des dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Est assimilée à un « dirigeant » toute autre personne qui, d'une part, a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de l'émetteur, et d'autre part, a un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur. Il est rappelé que l'information privilégiée est une information précise qui n'a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs de valeurs mobilières, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des valeurs concernées ou le cours des valeurs qui leur sont liées.

Ces personnes figurent sur une liste établie par l'émetteur. Cette liste doit être communiquée au Conseil Régional ainsi qu'aux personnes qui y sont inscrites et régulièrement mise à jour.

o Personnes étroitement liées

Sont également soumises à l'obligation déclarative les personnes ayant des liens personnels avec les dirigeants tels que précédemment définis.

Il s'agit :

- du conjoint du « dirigeant » non séparé de corps ;
- des enfants sur lesquels le « dirigeant » exerce l'autorité parentale ou résidant chez lui habituellement ou en alternance ou dont il a la charge effective et permanente ;
- de toute autre parent ou allié résident au domicile du « dirigeant » depuis au moins un an à la date de la transaction concernée ;
- de toute personne morale ou entité, autre que l'émetteur, et :
 - dont la direction, l'administration ou la gestion est assurée par le « dirigeant » ou par une personne qui lui est étroitement liée et agissant dans l'intérêt de l'une de ces personnes (par exemple une opération réalisée dans l'intérêt du dirigeant sur les titres de l'émetteur par une société dont le dirigeant est administrateur) ;
 - ou
 - qui est contrôlée, directement ou indirectement, par le « dirigeant » ou par une personne ayant des liens étroits avec le « dirigeant » (par exemple une opération réalisée par une société dont le dirigeant de l'émetteur détient plus de 50 % du capital) ;

ou

- qui est constituée au bénéfice du « dirigeant » ou d'une personne qui lui est étroitement liée ; ou
- pour laquelle le « dirigeant » ou une personne qui lui est étroitement liée bénéficie au moins de la majorité des avantages économiques (par exemple, une opération réalisée par une société dont le dirigeant est le principal fournisseur).

Le nom de ces personnes liées n'apparaît néanmoins pas sur la liste communiquée au Conseil Régional, seule l'identité du « dirigeant » avec lequel elle entretient des liens étroits est mentionnée.

Modalités de la déclaration

Chacune des personnes soumises à l'obligation déclarative doit transmettre sa déclaration au Conseil Régional dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réalisation de la transaction.

Elle prend la forme du modèle-type joint en annexe 2.6, et comprend notamment les mentions suivantes :

- la dénomination sociale de l'émetteur des titres qui font l'objet de la transaction ;
- l'identité du déclarant. Lorsque le déclarant est un « dirigeant », il devra également indiquer les fonctions qu'il exerce au sein de l'émetteur concerné. Si le déclarant est une personne étroitement liée au dirigeant, il devra reproduire la mention suivante : « une des personnes liées à » et préciser le nom et les fonctions du dirigeant avec lequel il entretient un lien personnel étroit ;
- la description de l'instrument financier objet de la transaction déclarée ;
- la nature de l'opération ;
- la date, le lieu et le montant de l'opération.

La déclaration ne fait pas l'objet d'un examen par le Conseil Régional avant d'être publiée. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

Les personnes concernées peuvent confier, par un mandat écrit communiqué au Conseil Régional, à l'établissement auprès duquel leurs titres sont conservés le soin de procéder aux déclarations requises.

III. Présentation de l'information sur les franchissements de seuil

Le format de présentation des informations liées au franchissement de seuil figure en annexe 3.

Le Secrétariat Général du Conseil Régional rappelle aux investisseurs et aux émetteurs dont ils détiennent les titres qu'ils sont responsables de l'information et de sa diffusion adéquate.

Par conséquent, ils sont invités à se conformer aux formats retenus.

Fait à Abidjan, le 20 avril 2010



Le Secrétaire Général


Edoh Kossi AMENOUNVE

Handwritten initials

Modèle de tableau d'activités trimestriel (Annexe 1.1)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Principaux indicateurs

- Pour les sociétés autres que les banques et établissements financiers

	Trimestre N	Trimestre N-1	Variation	
			%	Valeur
Chiffre d'affaires				
Résultat des Activités Ordinaires				
Résultat net				

- Pour les banques et établissements financiers

	Trimestre N	Trimestre N-1	Variation	
			%	Valeur
Produit net bancaire				
Résultat avant impôts				
Résultat net				

Commentaires de la direction

- Sur l'évolution de l'activité
- Sur les incidences probables sur les résultats

Autres informations

- Variations importantes de certains postes des états de synthèse
- Toutes autres informations pertinentes

NB : Les informations trimestrielles requises concernent les premier et troisième trimestres. Elles ne font pas systématiquement l'objet d'une attestation des Commissaires aux Comptes.

Modèle de tableau et rapport d'activités semestriel (Annexe 1.2)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Tableau d'activités semestriel

- **Pour les sociétés autres que les banques et établissements financiers**

	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre	Année N-1	Variation N/N-1	
	N	N-1		%	Valeur
Chiffre d'affaires					
Résultat d'exploitation					
Résultat financier					
Résultat des Activités Ordinaires					
Impôts sur le résultat					
Résultat net					

- **Pour les banques et établissements financiers**

	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre	Année N-1	Variation N/N-1	
	N	N-1		%	Valeur
Produit net bancaire					
Frais généraux					
Résultat brut d'exploitation					
Coût du risque					
Résultat exceptionnel					
Résultat avant impôts					
Résultat net					

Modèle de rapport d'activités semestriel

Commentaires de la direction

- Sur l'évolution de l'activité
- *Pour les sociétés autres que les banques et établissements financiers*
Comparaison sur les deux semestres et par rapport à l'année écoulée de l'environnement économique, du chiffre d'affaires, des prix, indication de tout facteur particulier ayant influencé ces éléments)
- *Pour les banques et établissements financiers*
Comparaison sur les deux semestres et par rapport à l'année écoulée de l'environnement économique, du produit net bancaire, des taux et des crédits distribués, des dépôts collectés, des surcoûts d'amortissement consécutifs aux importants investissements réalisés, indication de tout facteur particulier ayant influencé ces éléments
- Sur les incidences probables sur les résultats

Autres informations

- Toutes autres informations pertinentes

NB: L'attestation des Commissaires aux Comptes sur la sincérité des informations semestrielles diffusées est publiée en même temps que le rapport d'activité semestriel.

Série d'informations annuelles (Annexe 1.3)

Les principales informations annuelles à publier comprennent :

- *Pour les sociétés autres que les banques et établissements financiers*
 1. le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux comprenant les états financiers audités et élaborés conformément aux dispositions du système comptable de l'OHADA. Les états financiers annuels comprennent le bilan, le compte de résultats, le TAFIRE et l'Etat annexé ;
 2. le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, le cas échéant ;
 3. la décision d'affectation du résultat ;
 4. la copie du texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant approuvé les comptes.

- *Pour les banques et établissements financiers*
 1. le Rapport Général des Commissaires aux Comptes comprenant les états financiers audités et élaborés conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire. Les états financiers annuels comprennent le bilan, le Hors bilan, le compte de résultats et l'Annexe ;
 2. le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, le cas échéant ;
 3. la décision d'affectation du résultat ;
 4. la copie du texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant approuvé les comptes.

**Rapport d'activités annuel
(Annexe 1.4)**

Conformément à l'Instruction n°29/2001 relative aux documents de fin d'exercice que les sociétés dont les titres sont cotés à la BRVM doivent transmettre au Conseil Régional, le rapport annuel de gestion comporte les éléments permettant d'apprécier l'évolution de l'activité et de la situation financière, les perspectives et les comptes prévisionnels de la société.

Le rapport annuel comprendra, en plus des éléments prédéfinis, une partie sur les principes déontologiques et de bonne gouvernance mis en place ainsi que le fonctionnement du système de contrôle interne.

**Bilan semestriel du contrat de liquidité
(Annexe 1.5)**

Logo et en-tête de la société

Lieu et date du communiqué

Au titre du contrat de liquidité confié à la Société de Gestion et d'Intermédiation [Raison sociale], à la date du [date], figurait les éléments suivants :

	Au 30/06/N	Au 31/12/N	Variation
Nombre de titres			
Valeur en espèces			

NB : Le bilan semestriel du contrat de liquidité ou d'animation doit être publié dans les 15 jours suivants la fin du semestre.

**Modèle de format de présentation d'informations liées à une Fusion,
Absorption par fusion ou une réorganisation**
(Annexe 2.1)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Opération de croissance externe pour la société « A » : acquisition de la société « B ».

- **Objectifs de l'opération** : Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de
- **Indicateurs-clés après l'opération** : Par exemple, avec cette acquisition, la société « A » intègre une activité en forte croissance, disposant d'une forte expertise technique et d'une rentabilité d'exploitation de X %.
Avec maintenant un chiffre d'affaires de l'ordre de millions de FCFA sur son exercice clos au 31 décembre N, la société « A » accélère fortement son développement.
- **Modalités de réalisation de l'opération**
- **Respect des dispositions légales en vigueur**
Se prononcer sur le respect de toutes les formalités légales en vigueur à la date de l'opération.
- **Toutes autres informations importantes.**

Informations liées à un redressement fiscal (Annexe 2.2)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Redressement fiscal de la société XXXXXX

- ***Mission de vérification :***

Proposition : La société XXXXXX a fait l'objet d'un contrôle par l'Administration Fiscale de ... (Ville-pays) sur la période allant de à

- ***Impôts couverts :***

Proposition 1 : Ce contrôle est une mission de vérification générale de la comptabilité.

Proposition 2 : Cette vérification couvre les impôts suivants :

- o l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ;
- o l'impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ;
- o la patente.
- o etc.

- ***Redressements envisagés par l'administration fiscale :***

Indiquer les montants totaux des droits simples et des pénalités retenus par l'Administration Fiscale (notification provisoire et notification définitive).

Informations liées à la conclusion ou à la perte d'un contrat important
(Annexe 2.3)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Signature d'un contrat important (Rupture de négociation ou de contrat)

- **Contexte**

La société XXXXXX annonce aujourd'hui la signature d'un contrat (la rupture des négociations devant aboutir à la conclusion du contrat ou la rupture de contrat) de (préciser l'objet du contrat) avec la société XXXXXXX.

- **Impact probable de la conclusion ou de la perte du contrat sur la situation financière de l'émetteur**

Informations liées à une procédure judiciaire importante (Annexe 2.4)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Procédures judiciaires en cours contre la société XXXXXX

- **Procédures judiciaires en cours** : La société XXXXXX fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire dans le cadre de

- **Position de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration** :

Indiquer la position des structures d'administration de la société (accord, désaccord ou contestation) et éventuellement, les voies de recours utilisées.

Informations liées à des transactions sur actions propres (Annexe 2.5)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Dénomination de la société déclarante

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré (**)	Montant
Séance du	Achat*			
	Vente*			
Séance du	Achat			
	Vente			
Séance du	Achat			
	Vente			
Séance du	Achat			
	Vente			
Séance du	Achat			
	Vente			
Total				

* Il s'agit des opérations réalisées par une Société de Gestion et d'Intermédiation ou intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur. Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la réglementation en vigueur ne sont pas prises en compte.

** Il s'agit d'un prix moyen pondéré brut.

Informations liées aux opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches (Annexe 2.6)

Logo et en-tête de la société

Lieu et date

Déclaration des opérations réalisées sur les titres de la société

1. Dénomination de l'émetteur	
2. Identification du déclarant	
a) Nom et prénom(s) du déclarant ; dans le cas des personnes morales : dénomination sociale.	
b) Si le déclarant est dirigeant social, préciser les fonctions exercées au sein de la société	
c) Si le déclarant est « Une des personnes liées à », indiquer les nom, prénom(s) et fonctions de la personne avec laquelle elle a un lien personnel étroit.	
3. Description de l'instrument financier	
Actions	<input type="radio"/>
Obligations	<input type="radio"/>
Autres types de valeurs mobilières	<input type="radio"/>
4. Nature de l'opération	
Achat	<input type="radio"/>
Vente	<input type="radio"/>
Souscription	<input type="radio"/>
Autre à spécifier	<input type="radio"/>
5. Date de l'opération (Jour/Mois/Année)	
6. Lieu de l'opération (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM))	
7. Prix unitaire	
8. Montant de l'opération	
9. Coordonnées du déclarant ou de son représentant (Adresse postale et E-mail, Téléphone, Fax, etc.)	

1 L'émetteur est la société cotée et non le rédacteur de la déclaration.

2 Dans le cas des personnes liées, indiquer clairement le lien entre l'auteur de l'opération et la personne ayant une fonction au sein de l'émetteur.

3 Il doit être établi une déclaration par jour.

Informations liées à un franchissement de seuil entraînant une modification quant à la propriété des titres de l'émetteur
(Annexe 3)

(Circulaire n° 004-2010 du.....)

1-Identité du déclarant

Prénoms, nom, (ou dénomination ou raison sociale pour les personnes morales)

.....

Adresse (ou siège social pour les personnes morales)

.....

Tél.....Télécopie.....

Pour les personnes morales, indiquer les prénoms, nom et fonction du représentant légal

.....

2-La société cotée

Dénomination complète.....

Nombre d'actions formant le capital de la société émettrice.....

Nombre de droits de vote attaché au capital de la société émettrice.....

3-Personne en charge du suivi du dossier

Noms et prénoms.....

Fonction.....

Tél..... Télécopie..... e-mail

4-Relation du déclarant avec la société cotée

Membre du Conseil d'Administration de la société cotée

Membre du Conseil d'Administration de l'une ou des filiales de la société cotée

Indiquer lesquelles.....

Dirigeant de la société cotée

Indiquer la fonction

.....

RM

Dirigeant de l'une ou des filiales de la société cotée

Indiquer la fonction

.....

.....

Dénomination des filiales

.....

.....

Autre (à préciser)

Aucune

5-Origine du franchissement de seuil(s)

Achat

Vente

Dons

Legs

Conversion d'obligations en actions

Augmentation de capital

Réduction de capital

Autre à préciser :

6-Nature du franchissement

Franchissement suite à la détention directe des actions ou des droits de vote

Franchissement suite à la détention indirecte des actions ou des droits de vote

7-Seuil en capital franchi (ou atteint)

10 % - 20 % - 33,33 % - 50 % - 66,66 %

Sens : **Hausse**

Baisse

Atteint

Seuil en droit de vote franchi (ou atteint)

10 % - 20 % - 33,33 % - 50 % - 66,66 %

Sens : *Hausse*
Baisse
Atteint

8-Situation avant le Franchissement de Seuil de Participation (FSP)

Nombre d'actions détenues directement avant le FSP.....sur un total de.....

Nombre des droits de vote détenus directement avant le FSP.....sur un total de.....

Nombre d'actions détenues indirectement avant le FSP.....sur un total de.....

Nombre des droits de vote détenus indirectement avant le FSP.....sur un total de.....

Actions ou droits de vote détenus par les sociétés que contrôle le déclarant

Dénomination des sociétés contrôlées	Part du capital de la société contrôlée détenue par la société mère	Nombre d'actions de la société cotée détenues par la société contrôlée	Nombre de droits de vote de la société cotée détenus par la société contrôlée
Total			

Actions ou droits de vote détenus par un ou des tiers avec qui le déclarant agit de concert

Dénomination des tiers	Nombre d'actions de la société cotée détenues par le tiers	Nombre de droits de vote de la société cotée détenus par le tiers
Total		

RIP

9-Le franchissement de seuil de participation

Nombre d'actions ayant entraîné le franchissement sur un total⁴
de.....

Nombre de droits de vote ayant entraîné le franchissement..... sur un
total de.....

Date du franchissement de seuil de participation

Prix unitaire (d'acquisition, de cession, de souscription.....)

Contrepartie (uniquement pour les transactions de blocs) :

10-Situation après le Franchissement de Seuil de Participation (FSP)

Nombre d'actions détenues directement après le FSP..... sur un
total de.....

Nombre de droits de vote détenus directement après le FSP sur un
total de

Nombre d'actions détenues indirectement après le FSP..... sur
un total de.....

Nombre de droits de vote détenus indirectement après le FSP sur un
total de

Actions ou droits de vote détenus par les sociétés que contrôle le déclarant

Dénomination des sociétés contrôlées	Part du capital de la société détenue par la société mère	Nombre d'actions de la société cotée détenues par la filiale	Nombre de droits de vote de la société cotée détenus par la filiale
Total			

⁴ Total des actions de la société cotée

Actions ou droits de vote détenus par un ou des tiers avec qui le déclarant agit de concert

Dénomination des tiers	Nombre d'actions de la société cotée détenues par le tiers	Nombre de droits de vote de la société cotée détenus par le tiers
Total		

11-Déclaration d'intention (en cas d'acquisition seulement)

Dans les 12 mois qui suivent le franchissement du seuil de participation précité, l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée
- de poursuivre ses achats sur la valeur concernée
- de siéger au conseil d'administration de la société cotée concernée
- d'acquérir ou non le contrôle de la société cotée concernée
- de demander la radiation de la société cotée concernée
- autres intentions.

Le déclarant agit :

- seul
- en accord avec les personnes suivantes :

Prénom, nom (ou dénomination ou raison sociale)

.....

Prénom, nom (ou dénomination ou raison sociale)

.....

Le soussigné certifie que les informations contenues dans la présente déclaration sont complètes et conformes à la réalité en y mentionnant son identité.

S'il s'agit d'une personne morale, indiquer sa dénomination ou raison sociale complète ainsi que l'identité et la fonction de son représentant légal.

Date / Cachet (s'il s'agit d'une personne morale) / Signature



SOGESPAR

La société de gestion SOGESPAR publie à l'attention des intervenants du Marché Financier Régional la Valeur Liquidative du FCP SOGEVALOR au 02 Août 2010 dans le tableau ci-dessous.

VL FCP SOGEVALOR	
Nombre de parts au 02/08/2010	814,380
Valeur liquidative d'origine	5,000FCFA
Valeur liquidative au 30/07/2010	12,345FCFA
Valeur liquidative au 02/08/2010	12,402FCFA
Variation de la VL au 02/08/2010	0.46%
Valeur Actif net au 02/08/2010	10,100,303,943.98FCFA

La société de gestion BOA-ASSET MANAGEMENT publie, à l'attention des intervenants du Marché Financier Régional, la Valeur Liquidative du FCP EMERGENCE, déterminée le 02 août 2010, et de référence pour le, 03 août, dans le tableau ci-dessous :

VL FCP EMERGENCE

Nombre de parts au 02/08/2010 462 503.02

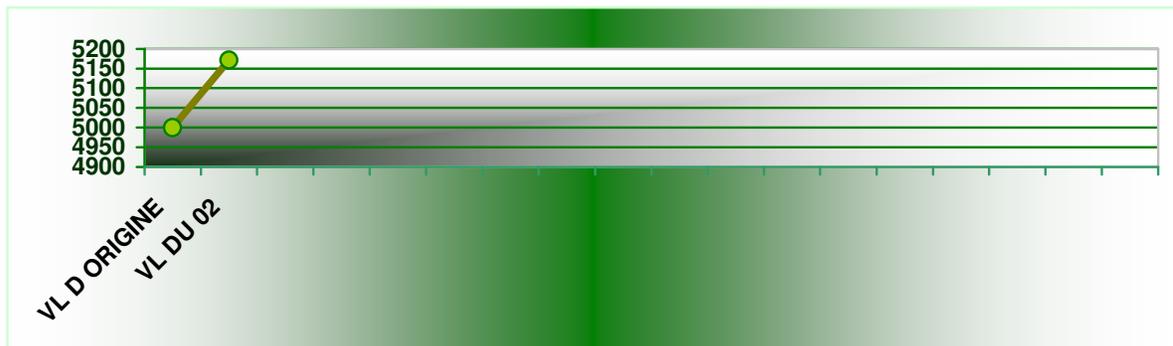
Valeur liquidative d'origine 5,000.00 F CFA

Valeur liquidative déterminée le, 30/07/2010 5,166.35 FCFA

Valeur liquidative déterminée le, 02/08/2010 5,171.58 FCFA

PERFORMANCE de la VL 02/08/2010 (par rapport à la précédente) + 0,001%

Valeur Actif net au 02/08/2010 2, 391,873, 165 FCFA



EVOLUTION HEBDOMADAIRE

PERFORMANCE de la VL Mois de Juillet : -0,349%

PERFORMANCE de la VL Annuelle* : +3,432%

* Depuis le 01/02/2010 : Date de démarrage du FCP.



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01

Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org

Site Internet : www.brvm.org

Antennes **BENIN** Tél : 229 312126 **BURKINA FASO** Tél : 226 308773 **COTE D'IVOIRE** Tél : 225 20326685 **GUINEE BISSAU** Tél : 225 20326686 **MALI** Tél : 223 232354 **NIGER** Tél : 227 736692 **SENEGAL** Tél : 221 8211518 **TOGO** Tél : 228 212305

COMMUNIQUE /NEGO/148/2010

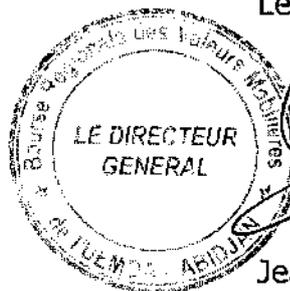
La BRVM a clôturé sa séance de cotation du mardi 3 août 2010 en légère hausse par rapport à la séance précédente. L'indice BRVM Composite est passé de 142,91 à 142,93 points; soit une progression de 0,01%. L'indice BRVM 10, pour sa part, a gagné 0,10% à 166,19 points contre 166,03 précédemment.

1. La valeur des transactions s'établit à 332,36 millions F CFA contre 74,42 millions F CFA réalisés le lundi dernier.
2. La négociation a porté sur 22 sociétés pour un total de 38 inscrites sur le marché des actions. Le nombre de titres échangés s'est élevé à 12 873.
3. 17 SGI dont 8 hors Côte d'Ivoire ont participé au marché sur les 21 agréées.
4. La capitalisation boursière du marché des actions s'est chiffrée à 3 111 211 228 549 F CFA. Celle du marché obligataire s'élève à 415 735 491 702 F CFA.
5. Sur le marché obligataire, 80 obligations TPCI 6,25% 2008-2011 ont été échangées pour une valeur totale de F CFA 784 000, coupons courus non compris.

Nous remercions tous les intervenants du marché boursier régional et vous informons que la prochaine séance de cotation aura lieu, le mercredi 04 août 2010.

Fait à Abidjan, le 3 août 2010.

Le Directeur Général



Jean-Paul GILLET